

Règlement Général de Protection des Données R.G.P.D.

HEXACT
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

vous informe

Point RGPD

Règlement Général de Protection des Données

Nouveau règlement européen en vigueur depuis mai 2018

- ▶ C'est un changement juridique dans la **protection des données personnelles**
Donnée personnelle = donnée permettant l'identification des personnes
- ▶ Il a pour but de permettre aux citoyens de retrouver la **maîtrise** de leurs données personnelles
- ▶ Il impose une **transparence** et une **vigilance** dans la gestion des données
- ▶ Pour chaque donnée, vous devez **identifier et recenser le traitement** que vous en faites et **obtenir le consentement** de ce traitement

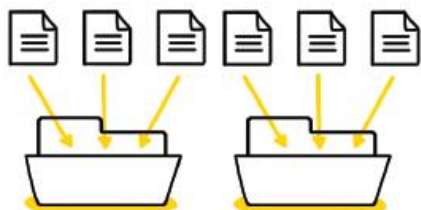
La RGPD, en bref ...

1



Constituez un registre
de vos traitements de données

2



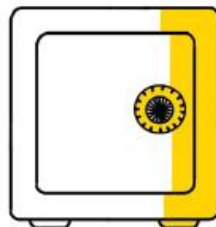
Faites le tri dans vos données

3



Respectez les droits
des personnes

4



Sécurisez vos données

LES 6 BONS RÉFLEXES DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1

Ne collectez que les données vraiment nécessaires

Posez-vous les bonnes questions : Quel est mon objectif ? Quelles données sont indispensables pour atteindre cet objectif ? Ai-je le droit de collecter ces données ? Est-ce pertinent ? Les personnes concernées sont-elles d'accord ?

2

Soyez transparent

Une information claire et complète constitue le socle du contrat de confiance qui vous lie avec les personnes dont vous traitez les données.

3

Pensez aux droits des personnes

Vous devez répondre dans les meilleurs délais, aux demandes de consultation, de rectification ou de suppression des données.

4

Gardez la maîtrise de vos données

Le partage et la circulation des données personnelles doivent être encadrés et contractualisés, afin de leur assurer une protection à tout moment.

5

Identifiez les risques

Vous traitez énormément de données, ou bien des données sensibles ou avez des activités ayant des conséquences particulières pour les personnes, des mesures spécifiques peuvent s'appliquer.

6

Sécurisez vos données

Les mesures de sécurité, informatique mais aussi physique, doivent être adaptées en fonction de la sensibilité des données et des risques qui pèsent sur les personnes en cas d'incident.

Point RGPD

Règlement Général de Protection des Données

RGPD IMPLIQUE

- ▶ Identifier les données personnelles
- ▶ Recenser tous les traitements de données personnelles au sein de l'entreprise : (recrutement, gestion de personnel, gestion des clients, prospects...),
- ▶ Consigner dans un registre ces traitements pour garantir le droit des personnes :
quel type de données ? qui a accès à ces données ? la durée de conservation, mettre en place les actions en vue de garantir une sécurité maximale
(exemple de registre sur le site de la CNIL)
- ▶ Désigner, le cas échéant, un Délégué à la Protection des Données (DPO), intervenant externe possible ou un référent,
- ▶ Informez les personnes : lors de la collecte de données personnelles, obtenez le consentement de la collecte,
- ▶ Sécurisez vos données : **garantir la sécurité maximale** des données.

Point RGPD

Règlement Général de Protection des Données

- ▶ Si les données personnelles ne sont pas au cœur de votre activité, les moyens à déployer pour vous mettre en conformité au RGPD ne seront pas très importants .

Le critère à prendre en compte est le volume ou bien la sensibilité des données traitées, la RGPD est basée sur la notion de gestion du risque.

- ▶ Les sanctions en cas de non respect de la RGPD : les sanctions sont graduées en fonction de leur gravité
Sanctions financières : amende allant jusqu'à 4 % du CA ou 20 M€.
Sanctions pénales : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende

Point RGPD

Règlement Général de Protection des Données

Nous vous recommandons de vous mettre à jour de cette nouvelle réglementation

- ▶ en consultant le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-passer-a-laction>
- ▶ en consultant vos ordres et syndicats professionnels pour les spécificités de votre profession
- ▶ en consultant vos prestataires informatiques

Point RGPD

Règlement Général de Protection des Données

Le RGPD peut aussi être une opportunité économique pour votre entreprise

- renforcer votre image de marque,
- mieux gérer votre entreprise,
- améliorer votre efficacité commerciale,
- améliorer la sécurité de vos données,
- rassurer vos partenaires (clients, salariés, fournisseurs) dans l'utilisation de leurs données.